

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL**  
**DU SIEDMTO**  
**Séance du 12 avril 2023**

*Délibération n°008D2023*

**Objet : Tableau du personnel 2023**

**Secrétaire de séance : LEFEVRE Jean-Christophe**

<b>Nombre membres :</b>			
<i>En exercice : 115</i>	<i>Présents : 81</i>	<i>Votants : 85</i>	<i>Absents/Excusés : 34</i>
<b>Date convocation : 05/04/2023</b>		<b>Date de l'affichage : 05/04/2023</b>	

L'an deux mil vingt-trois, le douze du mois d'avril, à 19 heures, le Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendevre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Mesdames AUBRY Raphaëlle, AUTREAU Sophie, BERTHELOT Delphine, BERTRAND Annick, CHEVALLIER Marielle, DAUNAY Maryse, DEFONTAINE Sophie, DESPRET Marie-Luce, GAURIER Isabelle, GOTTI Nadine, GRADOS Christiane, GUY Sophie, HANDEL Carole, HERKLET Christelle, LALLEMAND Sandrine, MARLIEN Audrey, MIGNOT-VEDRENNE Marie-Christine, MOISUC Marie-Josée, NICOLODI Julia, OCKOCKI Sophie, PASCAUD Aurore, SIMON Corinne, TOPIN Claudette, VALEYRE Denise, Messieurs AGRAPART Franck, ASSIER Roger, BABY Gérard, BELTRAMELLI Bruno, BERTHELIN Frédéric, BERTIN Jean-François, BEZINS Jean-Pierre, BOURGOIN Michel, CASTEX Jean-Marie, CHAMBON Hervé, CHAUCHEFOIN Daniel, COTIBY Philippe, DALLEMAGNE Philippe, DEMATONS Pascal, DESCHARMES Dominique, DEZOBRY Bruno, DOREZ Gérard, DREYFUS Jean-Christophe, DUBUISSON Dany, DYON Patrick, DZIUBANOWSKI Alain, GENET Patrick, GEOFFRIN Etienne, GOUVERNET Jean-Claude, HAMPE Jean-Claude, HANON Rémi, JACQUARD Gilles, JACQUINET Olivier, JEUNESSE Pascal, JOANOT Pascal, JUFFIN Arnaud, KLEIN Patrick, LEFEVRE Jean-Christophe, LEHMANN Philippe, LORPHELIN Claude, MARTIN Barnabé, MARTY Rémy, MICHAUT David, MICHEL Alain, MINISINI William, PARTOUT Didier, PERRET Bruno, PESENTI Daniel, PETIT Alain, PETIT Michel, PINET Jean-Louis, PRAET Stéphane, RATINET Laurent, ROBERT Ghislain, ROBLET Bernard, ROUAIX Michel, ROUSSELOT Robert, ROUSSETTE Kevin, TOURNEMEULLE Rémi, TRAIER Eric, VAN DE WALLE Jean-Pierre, VINCENT Thierry.

Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Madame MEIRHAEGHE Sonia, Messieurs AUBRY Christophe (pouvoir à Monsieur LORPHELIN Claude), BOURIEZ Geoffrey (pouvoir à Madame GAURIER Isabelle), FRISON Pierre (pouvoir à Madame Aurore PASCAUD), LAURENT François, LOYER Gilles (pouvoir à Monsieur BEZINS Jean-Pierre), THIERRY Clément.

formant la majorité des membres en exercice.

**SUITE DE LA DELIBERATION n°008D2023  
(Page 2 sur 3)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant les besoins en personnel du SIEDMTO,

Vu l'avis du Bureau en date du 29 Mars 2023,

Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit :

**Emplois permanents 2023 :**

Ouverts 29	Pourvus 20	Fonction	Cadres d'emploi
1	1	Directeur Général des Services	Technicien territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe ou Ingénieur territorial ou Attaché territorial
1	1	Directeur Général Adjoint	Technicien ou Ingénieur territorial / ou Attaché territorial / Attaché territorial principal
1	1	Assistant(e) de direction	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe ou Rédacteur territorial ou Rédacteur territorial principal (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe)
1	1	Agent chargé du suivi de la tarification incitative	Adjoint Administratif ou Adjoint administratif principal (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe)
1	1	Agent comptable et administratif	Adjoint Administratif ou Adjoint administratif principal (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe)
1	0	Agent d'accueil /Agent administratif	Adjoint Administratif ou Adjoint administratif principal (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe)
1	1	Ambassadeur de tri/Chargé de communication	Adjoint Administratif ou Adjoint administratif principal (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe)
1	1	Agent de suivi technique des collectes	Agent de maîtrise ou Adjoint Technique principal (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe)
1	1	Agent de suivi technique des déchèteries	Agent de maîtrise ou Adjoint Technique principal (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe)
11	8	Chauffeurs – Ripeurs	Adjoint Technique ou Adjoint Technique principal (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe)
1	1	Ripeur	Adjoint Technique ou Adjoint Technique principal (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe)
2	0	Agent de déchèteries - Chauffeur	Adjoint Technique ou Adjoint Technique principal (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe)
3	1	Agents de déchèteries	Adjoint Technique ou Adjoint Technique principal (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe)
1	1	Mécanicien - Polyvalent	Adjoint Technique ou Adjoint Technique principal (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe)
1	1	Chauffeur – Agent de déchèteries	Adjoint Technique ou Adjoint Technique principal (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe)
1	0	Agent de ménage	Adjoint Technique - à TNC (7/35) ou Adjoint Technique principal (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe) à TNC (7/35)

**SUITE DE LA DELIBERATION n°008D2023**  
**(Page 3 sur 3)**

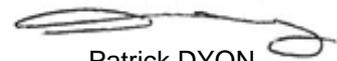
**Emplois temporaires 2023 :**

Postes	Statut	Cadre d'emploi
1 poste d'agent de déchèteries	CDD de 12 mois en contrat aidé (fin 06/11/23)	Adjoint technique
1 poste d'agent de déchèteries	CDD de 12 mois (fin 31/12/23)	Adjoint technique
1 poste d'agent de déchèteries	CDD de 6 mois (fin 31/07/23)	Adjoint technique
1 poste d'agent administratif	CDD de 12 mois (fin 21/11/2023)	Adjoint administratif
2 postes d'agent technique	1 CDD de 12 mois (fin 14/03/24) 1 CDD de 12 mois (fin 04/12/23)	Adjoint technique
5 postes d'adjoints techniques	Contractuels 2 x 3 mois	Adjoint technique

**PRÉCISE** que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03.26.66.86.87 ; fax : 03.26.21.01.87 ; courriel : [greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr](mailto:greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr) ; site internet <http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr> ) (R421-1 du code de justice administrative).
- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)
- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Vendeuvre-sur-Barse.

Le Président



Patrick DYON